



PREFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 54 - 6 novembre 2015



Bureau des relations avec
les usagers et des Moyens

Arrêté n° BRUM 2015 303 - 0001

Arrêté organisant la suppléance
des fonctions préfectorales
les samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015

LE PREFET
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

VU le décret du 7 janvier 2014 nommant M. Salah BELBELLAA, sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube ;

VU le décret du 31 décembre 2013 nommant M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Considérant que Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube et M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube seront absents du département les samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Salah BELBELLAA, sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales les samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et le sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Troyes, le 6 NOV. 2015

La Préfète

Isabelle DILHAC